



## AVENIR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ EN FRANCE

100 % libres  
...100 % vous !

# Le Gouvernement doit assurer l'avenir du potentiel hydroélectrique français en mettant définitivement fin à la mise en concurrence stérile des concessions.

Avec le retour au premier plan des questions de souveraineté énergétique, mais aussi le défi posé par le dérèglement climatique sur la ressource en eau et la gestion multi-usages de cette dernière, la CFE Énergies continue à défendre que l'intérêt général et les missions de service public doivent guider l'avenir de l'hydroélectricité française, et non la concurrence pour la concurrence.

La CFE Énergies s'est mobilisée depuis de très nombreuses années pour éviter la mise en concurrence des concessions hydrauliques réclamée par la Commission européenne et les fournisseurs dits alternatifs. Elle est aujourd'hui plus que jamais persuadée de l'importance de ce combat, mené en intersyndicale et d'ailleurs couronné de succès puisque l'ensemble des forces politiques du pays refusent désormais cette mise en concurrence.

A la veille de la COP 28 où la crédibilité de l'engagement climatique des acteurs est en jeu, la CFE Énergies est donc convaincue que la Commission européenne doit cesser de faire de la concurrence un horizon indépassable pour l'hydroélectricité française, qui plus est quand nombre de pays européens échappent à ce couperet concurrentiel pour leurs barrages.

Pour la CFE Énergies, l'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables, parce qu'elle est non seulement pilotable, ce qui est essentiel pour l'équilibre du système électrique, mais aussi une énergie doublement renouvelable puisque sa flexibilité facilite l'intégration et donc le développement des autres énergies renouvelables. La CFE Énergies défend donc une politique de forts investissements dans l'hydroélectricité, qu'il s'agisse de l'optimisation voire du suréquipement des aménagements existants ou du développement de nouvelles capacités.

La CFE Énergies note donc avec satisfaction que le Gouvernement affiche, dans son projet de 3<sup>ème</sup> programmation pluriannuelle de l'énergie, sa volonté d'augmenter les capacités hydroélectriques de 2,8 GW à horizon 2035, dont 1,7 GW de STEP (station de transfert d'énergie par pompage). C'est d'autant plus important que ces STEP sont des outils de flexibilité du système électrique et des capacités de stockage d'eau douce indispensables pour faire face aux effets du réchauffement climatique.

C'est parce qu'il faut soutenir tous ces investissements que la CFE Énergies défend l'application de la raison impérative d'intérêt majeur, prévue par la loi d'accélération des énergies renouvelables, pour l'ensemble des projets hydroélectriques, y compris ceux d'une taille inférieure à 3 MW.

Pour ces mêmes raisons, la CFE Énergies soutient la volonté désormais clairement affichée par le Gouvernement de définir une fois pour toutes un cadre juridique définitivement sécurisé pour favoriser ces investissements, hors champ concurrentiel, et ce pour l'ensemble des opérateurs hydroélectriques historiques français que sont la SHEM, la CNR et EDF.

Elle salue donc le soutien que la Ministre de la Transition Énergétique apporte publiquement au régime d'autorisation comme alternative à la mise en concurrence des concessions, et l'engagement, par le Gouvernement, de discussions avec la Commission européenne pour, comme le dit la Ministre, « *pouvoir réinvestir lourdement dans l'hydraulique* » et « *ne plus avoir besoin d'une mise en concurrence* ».